

# Bureau d'études géotechniques François TURLAIS

Diagnostic géotechnique pour les cavités souterraines. Etudes de sol.

Page 1

Site : geologue37.fr    Téléphone 06 10 77 25 25    Mail : contact@geologue37.fr [Ce devis comporte 4 pages indissociables].

## DEVIS 65

accompagnée des conditions générales de vente.

Référence : Étude G1 Lemonier

En date du : 06/02/2023

Date d'échéance : 06/03/2023

Emetteur :

B.E.G François Turlais  
14 allée des Mûriers  
37550 Saint-Avertin  
Siret 491 468 542 00023 APE 7112B  
  
Répertoire des métiers d'Indre et Loire. Activité principale exercée  
Ingénierie, études techniques en géologie.

Adressé à :

Client : Monsieur Lemonier Gérard.  
5, La Chanterie.  
37110 Villedomer  
  
Contact : 06 30 73 09 99 < g.lemonier1024@yahoo.com>

DESIGNATION DE LA PRESTATION	PRIX UNITAIRE net en euros	QUANTITE	TOTAL net en euros
Mission : <b>Étude géotechnique préalable (G1) Extrait de la page 16 de la Norme NF P 94-500. Novembre 2013.</b> Phase Principes Généraux de Construction (PGC). Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables concernant les fondations).	1000 €	1	1000 €
Lieu : Parcelle section AC n° 98. (Contenance 5269 m <sup>2</sup> ) [Proche du n° 27, rue de Jonceray]. Code postal : 37310 Commune de Reignac-sur-Indre.			
Coût : 1200 TTC, soit 1 étude G1. Sondages prévus semaine 9. Année 2023. Etude rendue semaine 11 année 2023.			
Etude de la parcelle et de la zone d'influence géotechnique. On admet des traces au sol (chenilles ou pneus de véhicules) en lien avec les outils de forage. Sondages par foration à la pelle mécanique sous le contrôle du bureau d'études Turlais. Déplacements, rédaction, suivi de l'envoi, sur support numérique, d'une étude géotechnique G1.			
Total Hors taxes.	H.T.	1000 €	
Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A	T.V.A.	200 €	
Total toutes taxes comprises.	T.T.C.	1200 euros	

Étude G1. Monsieur Lemonier Gérard. Parcelle section AC n° 98. (Contenance 5269 m<sup>2</sup>) [Proche du n° 27, rue de Jonceray]. Code postal : 37310 Commune de Reignac sur Indre.

**Ce devis est gratuit.**

Conditions de règlement : A réception de la facture, soit la somme de 1200 € TTC. (1 étude G1).

**Durée de la validité de l'offre : Devis valable 1 mois**

Ce devis est réalisé en deux exemplaires et chaque partie en conserve un exemplaire avant l'exécution de la prestation.

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipés.

(Article L. 441-6 et suivants du Code de commerce)

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipés. (Article L. 441-6 et suivants du Code de commerce).

Aucune mention écrite sur ce devis en dehors des signatures et de la mention "bon pour commande".

Ce devis est réalisé en deux exemplaires et chaque partie en conserve un exemplaire avant l'exécution de la prestation.

Pour l'entreprise B.E.T. TURLAIS : (*signature et cachet*)

**François TURLAIS**  
 E.I. Études Géologiques et Géobiologiques  
 14, Allée des Mûriers  
 37550 SAINT-AVERTIN  
 Tél. 06 10 77 25 25  
 SIRET 491 468 542 00023 - APE 7112 B

François TURLAIS

J'accepte les conditions générales de vente décrites ci-dessous.  
 Pour le client (date et signature précédée de la mention ;

**Bon pour commande.**

Signature.

A

Le

Relevé d'identité bancaire du compte professionnel du B.E.G. Turlais

14505	00002	08000838872	07	CE LOIRE CENTRE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN (Identifiant international de compte)

FR76	1450	5000	0208	0008	3887	207
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Identifiant international de l'établissement)

C	E	P	A	F	R	P	P	4	5	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CAISSE D'ÉPARGNE SAINT AVERTIN

16 RUE ROCHEPINARD

37550 SAINT AVERTIN

TEL : 08.21.22.72.60

Intitulé du compte

TURLAIS FRANCOIS

14 ALL DES MURIERS

37550 SAINT AVERTIN

Entreprise individuelle inscrite au répertoire des métiers d'Indre et Loire. Siret 491 468 542 00023 APE 7112B Ingénierie, études techniques en géologie. Assurance de garantie décennale AXRE - BET géotechnique - Couverture géographique : France métropolitaine Cabinet Levchin. 37160 Descartes.

## **Conditions générales de vente.**

Pour l'application du présent contrat, il faut entendre par "Client" : la personne physique ou morale qui confie à l'entreprise individuelle, Bureau d'études techniques François Turlais, la mission, objet du contrat. " L'entreprise individuelle" : le prestataire de services, personne physique ou morale, signataire du contrat avec le Client. De forme plus synthétique, l'entreprise individuelle pourra s'écrire : "bureau d'études Turlais".

### **Contrat :**

Le contrat est constitué par le document signé par les parties ayant valeur de conditions particulières ou d'acte d'engagement accompagné de toute pièce administrative ou technique mentionnée comme contractuelle.

**Précisions à propos des preuves en matière d'actes de commerce :** « le rythme du droit des affaires est plus rapide que celui du droit civil, il est incompatible avec un système de preuve écrite, dans lequel les parties sont supposées avoir le temps de rédiger un acte, de préconstituer la preuve de leur engagement. » Source : BTS 1 Droit.

Edition Foucher. Cet engagement se construit au rythme des échanges verbaux ou écrit, par exemple lors de l'utilisation des supports numériques (téléphone, sms, mail, recherche sur internet en relation avec la demande du client ou tout autres moyens constitutifs un commencement de preuve lié à l'objet du litige, s'il y a lieu).

**"Mission"** : L'ensemble des interventions et/ou des prestations, objet du contrat confié au "bureau d'études Turlais". La nature, la durée, l'étendue de la mission sont précisées dans les conditions particulières ou l'acte d'engagement faisant référence aux dispositions du présent document.

**Le CLIENT fournira au BET** un plan des réseaux en place : Fluides /eau douces, collecte pluviales, réseau incendie interne ou public. Gaz. Electricité.

### **Débours ou frais de mission.**

Lors de sa mission, le BET engagera, si nécessaire, des dépenses en lien avec les frais de déplacements au nom et pour le compte du client. Ces avances de frais seront remboursées par le client lors de l'envoi de sa facture où ils seront clairement mentionnées : Frais de mission ou débours. Ils seront établis en prenant en compte le barème officiel proposé annuellement par le ministère de l'Économie et des Finances.

**La date d'entrée en vigueur du contrat** prend effet lorsque qu'il est signé par les parties concernées et que les clauses financières sont réalisées. Pendant l'exécution

du contrat, le Client ou le "bureau d'études Turlais" peuvent prescrire des modifications d'un commun accord.

Fin du contrat.

**La mission prend fin à l'achèvement de la dernière prestation prévue au contrat.** Si le CLIENT estime que toutes les obligations ne sont pas satisfaites, il lui appartient de faire connaître par écrit au "bureau d'études Turlais" les prestations qu'il estime non exécutées. A défaut, trente jours après la date prévue pour l'achèvement de la mission, le "bureau d'études Turlais" est réputé avoir satisfait à toutes ses obligations.

Dans tous les cas de suspension, la décision est notifiée par lettre recommandée et elle prend effet à l'issue du délai de quinze jours suivant la réception de cette notification. Si la mission du "bureau d'études Turlais" est suspendue temporairement à la demande du Client ou pour cas de force majeure contradictoire constatée, la rémunération pour les prestations exécutées et/ou commencées est réglée par le Client au "bureau d'études Turlais" dans les trente jours qui suivent la notification de cette suspension nonobstant toute condition de paiement stipulée par ailleurs. Dans ce cas, les obligations des parties se prolongent automatiquement de la durée de la suspension.

### **Cas de résiliation de plein droit.**

- En cas d'inexécution grave par l'une des parties de ses obligations contractuelles.

- En cas où le prestataire de services, personne physique, du "bureau d'études Turlais" rencontre des raisons de santé invalidantes qu'il n'a pas à justifier. Dans tous les cas de résiliation de plein droit, cette décision est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La résiliation prend effet à l'issue d'un délai précisé dans la lettre.

- Pour interruption ou suspension ou pour tout cas de force majeure d'une durée supérieure à quatre mois, le contrat peut être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Pour tout cas de suspension à la demande du Client d'une durée supérieure à trois mois, le contrat peut être résilié de plein droit à la demande du "bureau d'études Turlais". Dans les deux cas, la rémunération prévue correspondant aux prestations exécutées à la date d'effet de la résiliation est définitivement acquise au "bureau d'études Turlais" et immédiatement réglée, ainsi que, sur justificatifs, le remboursement des frais, dépenses et débours complémentaires résultant de cette situation.

En cas de dépassement des délais prévus, non imputable au "bureau d'études Turlais" et qui n'a pas fait l'objet d'un accord de prolongation

et/ou d'indemnisation, le "bureau d'études Turlais" peut résilier le contrat, avant l'expiration de la phase en cours. En cas de renonciation à l'opération le Client ou le "bureau d'études Turlais" peut résilier le contrat. Pour cessation de paiement, redressement et liquidation judiciaires. A compter du jugement d'ouverture, en cas de cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire de l'une ou l'autre des parties, et si l'administrateur met en demeure de poursuivre l'exécution du contrat et n'a pas, dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification, usé de cette faculté, le contrat est résilié.

Les contestations qui surviendraient entre le CLIENT et "bureau d'études Turlais" et qui ne pourraient être résolues par une phase amiable, peuvent être réglées en portant le litige devant la juridiction à laquelle le contrat fait attribution de compétence ou à défaut, devant la juridiction compétente du siège social de "bureau d'études Turlais".

**Propriété intellectuelle, protection et confidentialité.** Le "bureau d'études Turlais" s'engage à ne pas divulguer les informations et documents désignés comme confidentiels par le Client. Le contrat de prestation n'emporte, en aucun cas, transfert au profit du Client des droits de propriété intellectuelle définis par les dispositions légales en vigueur. En conséquence, le "bureau d'études Turlais" conserve, nonobstant le paiement de sa rémunération, l'entièvre propriété intellectuelle des documents qu'il a produit ainsi que l'exclusivité de ses droits de reproduction et de représentation.

**Modalités et délai de règlement des contrats.** A la commande, le "bureau d'études Turlais" peut convenir avec le Client d'un acompte indiquée sur le devis. Le solde de la rémunération est dû à "bureau d'études Turlais" dès l'achèvement de sa mission, quels que soient les contestations ou litiges qui ont pu naître entre le Client et "bureau d'études Turlais". Les pénalités de retard de paiement sont précisées sur la facture.

Responsabilité, assurance.

La responsabilité de "bureau d'études Turlais" ne pourra pas être recherchée pour les dommages résultant d'erreurs provenant des documents ou des informations fournis par le Client, en particulier d'un choix au sujet duquel il n'a pas été consulté ou qui a fait l'objet d'observations défavorables de sa part. Le "bureau d'études Turlais" s'engage à exécuter sa mission dans le respect des règles de l'art applicables, en accord avec les lois et règlements en vigueur et conformément à la déontologie de la profession.



Flashez-moi pour  
vérifier mon authenticité



Attestation délivrée le : 09/01/2023

Courtier : LEVCHIN  
18 RUE DESCARTES  
37160 DESCARTES  
Orias No : 07018139

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Souscripteur : TURLAIS  
14 ALLEE DES MURIERS  
37550 ST AVERTIN

### ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DECENTNALE OBLIGATOIRE ET RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE INTELLECTUELLES DU BATIMENT

Date d'effet : 01/01/2019

Période de validité :  
01/01/2023 au 31/03/2023

N° Police : 53741ZJ

La compagnie MIC INSURANCE, représentée par son mandataire, la société Leader Underwriting via AXRE INSURANCE, atteste que l'entreprise : TURLAIS  
14 ALLEE DES MURIERS  
37550 ST AVERTIN  
N° d'identification : 491468542  
Forme juridique : Nom Propre

Est titulaire d'un contrat d' ASSURANCE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE et RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE n° 53741ZJ à effet du 01/01 /2019

### CHAMPS D'APPLICATIONS

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes (selon les définitions de l'annexe en page 5) :

#### 3.10 - BET Géotechnique

### Détail des missions. Extraits des conditions générales de l'assurance AXRE.

Le BET Géotechnique en collaboration avec l'architecte réalise des études pour des ouvrages neufs, rénovation, extension / surélévation et ou changement de destination.

#### Missions couvertes :

- Surveiller la résistance des sols avant un projet de construction.
- Mesurer la teneur en eau d'un sol et sa résistance.
- Recueillir des informations relatives aux travaux menés sur le site en question.
- Rédiger un rapport sur l'existence de dangers.
- Effectuer des mesures pendant et après les travaux.

Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution.

Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur.

La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.

#### Missions géotechniques :

##### - Etude géotechnique préalable G1

- Etude Géotechnique de conception G2
- Etude et suivi géotechnique d'exécution G3
- Supervision géotechnique d'exécution G4
- Diagnostic géotechnique G5, selon la norme NFP 94-500
- Etudes d'hydrologie : études et conception de systèmes de gestion des eaux usées, eaux pluviales, ainsi que des investigations géotechniques nécessaires, sans suivi ni direction des travaux.